

CONSEIL SYNDICAL

\diamond \diamond \diamond

31 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un le mercredi trente-et-un mars à 18h30, le CONSEIL SYNDICAL, légalement convoqué le 23 mars 2021, s'est réuni à BUTHIERS Salle R. Doisneau, sous la présidence de Monsieur Christophe CHAMOREAU, Président.

Étaient présents :

- MM. Olivier CITRON et Didier EUVRARD (Augerville-la-Rivière).
- M. Hervé VIRON (Boulancourt).
- MM. Christophe CHAMOREAU et Julien THEVENET (Buthiers).
- M. François RATIER et Mathieu SARRION (Nanteau-sur-Essonne).
- MM. CITRON Olivier et M. GAURAT Hervé (CC du Pithiverais-Gâtinais)

<u>Était absent</u> :

- M. Eric JAIRE (Boulancourt) Pouvoir à M. Hervé VIRON.

Secrétaire de séance : M. François RATIER.

2021_05 a
Taxe d'assainissement
Conseil syndical 06 membres / 06

Le Conseil Syndical, considérant l'évolution des consommations des abonnés, les charges et les ressources annuelles de l'assainissement, mentionnées ci-après :

	Tarification de l'eau HT	Zene BASE	Zone SMERB	Ensemble	er	Charges à financ
50.40 €	Abonnement annuel VEOLIA		21 470 €	21 470 €	DC - Capital	Rbi 2020 emprunt à la C
1.0490 €	VEOLIA / m³		8 948 €	8 948 €	CDC (1,99% + TLA / 20 ans) - Intérêts	
0.7000 €	SMERB / m²		9 970 €	9 970 €	Rbt 2020 AESN (0% sur 15 ans) - Capital Entretien 2020 réseau SMER8 - VEOLIA Particip.STEP BASE de Loisirs	
0.0900 €	AESN préservation ressource / m³		5 315 €	5 315 €		
0.3800 €	AESN redevance pollution / m ^a	156 €	2 669 €	2 825 €		
5.5%	Taux de TVA	25 €	465 €	490 €	5.00 €	Facturat, VEOLIA unit / an
	Taxes d'assainissement	0€	0 €	0 €	Frais divers SMERB	
0.1850 €	AESN modernisation réseaux / mª		-3 266 €	-3 266 €	Recettes PAC 2019 assainissement Charges ou allégements reportés Totaux	
240 €	Part fixe annuelle zone SMERB	0€	0€	0 €		
37.9%	Contrôle part fixe annuelle < 40 % =	181 €	45 571 €	45 752 €		
3,32 €	Taxe assainissement Zone SMERB / m³	Zone BASE	Zone SMER8	Ensemble	tion	Bases de réparti
1.00 €	Taxe d'assainissement Zone BASE / m³	414 m³	7 084 m³	7 498 m³	Consommations	
46 253 €	SMERB Produit annuel attendu	5	93	98	Nombre d'abonnés actifs maximum	

REÇU 21/04/2021 PREF 77 Certifie conforme à l'priginal

Après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le montant Hors Taxes de la taxe d'assainissement collectif, à compter des facturations 2021, comme suit :

- en zone 1 (Réseau public d'assainissement du SMERB), la part fixe annuelle est réduite à 240 €, soit 120 € par semestre et la part variable est fixée à 3,32 € par mètre-cube.

 - en zone 2 (Réseau privé de l'Île de Loisirs - 5 abonnés), la part variable est fixée à 1,00 € par mètre-cube.

Pour extrait certifié conforme



Le Président, Christophe CHAMOREAU.